

COMMUNE DE LES PORTES DU COGLAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUILLET 2018



L'an deux mil dix-huit, le dix neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, *légalement convoqué par convocation en date du 12 juillet 2018 et affichée à la porte de la Mairie*, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT CYR, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 38
- Présents : 23
- Votants : 30

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de Gouvion Saint Cyr Aymar	P	Brizard Marie-Christine	R	Prudor Laurence	P
Malapert Jean	P	Bourgeon Stéphane	E	Hardy Gildas	P
Simon Louis	P	Bihel Estelle	E	Prodhomme Sylvie	E
Cellier-Chenoir Lydie	P	Helbert David	E	Marion Joseph	R
Malle Thierry	P	Fouquet Gaëtan	P	Janvier Marie-Josèphe	P
Hervé Roselyne	P	Hamard Olivia	E	Davy Fabienne	A
Desloges Jean	P	Savary Jean-Baptiste	R	Pommereul Edith	P
Cochet Laëtitia	R	Porcher Patrice	E	Auffray Caroline	P
Goudal Patrice	P	Leroux Yoann	P	Prime Nathalie	R
Hamel Constant	P	Champas Patrice	R	Juillard Patrick	P
Petit Jean-Marc	P	Rousseau Isabelle	P	Jégat Francis	R
Morillon Bruno	P	Bouteiller Anthony	P	Lecène Yoann	P
Vallée Pascal	P	Le Bail Thierry	E		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration
Laëtitia COCHET	Louis SIMON	Ensemble de la séance
Joseph MARION	Jean DESLOGES	Ensemble de la séance
Jean-Baptiste SAVARY	Lydie CELLIER-CHENOIR	Ensemble de la séance
Marie-Christine BRIZARD	Roselyne HERVE	Ensemble de la séance
Patrice CHAMPAS	Aymar de Gouvion Saint Cyr	Ensemble de la séance
Francis JEGAT	Thierry MALLE	Ensemble de la séance
Nathalie PRIME	Constant HAMEL	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame Roselyne HERVÉ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

Finances : Attribution des marchés : lotissement des Mazières II
 Décision modificative n°1
 Subvention association
Travaux : devis remplacement fenêtres gîte Montours
 Devis remplacement fenêtres école Montours
 Devis parking cimetière Coglès
 Devis couverture bâtiment annexe Vallée Gadillon à Coglès
Personnel : recrutement DGS
Foncier : Echange parcelles Bourg Coglès
Communication : Bons Rallye virtuel
Questions diverses

1) ATTRIBUTION DES MARCHÉS : LOTISSEMENT LES MAZIÈRES II

Commission appel d'offres et travaux

Afin d'engager les travaux d'aménagement du Lotissement Les Mazières II à La Selle en Coglès, il a été décidé de procéder à une consultation d'entreprises sous forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable, en application des articles 27 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les travaux se décomposent en 3 lots :

- Lot 01 : Terrassement – Voirie – Assainissement
- Lot 02 : Télécommunications électroniques
- Lot 03 : Espaces Verts

L'avis d'appel d'offres a été adressé à la publication le mercredi 2 mai 2018

La date limite de remises des offres était fixée à mardi 5 juin 2018 avant 12 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 5 juin en vue de procéder à l'ouverture des plis et le mardi 19 juin 2018 pour l'attribution.

Suite à l'appel d'offres,
4 entreprises ont répondu pour le lot 1,
3 pour le lot 2
et 3 pour le lot 3

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de retenir les lots suivants :

N° du Lot	Intitulé du Lot	Entreprise	Montant du Marché HT
1	Terrassement – Voirie - Assainissement	STPO	253 831,75
2	Télécommunications électroniques	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	29 950,00
3	Espaces Verts	LAMBERT PAYSAGE	6 452,00
TOTAL			290 233,75

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte-rendu de la commission communale d'appel d'offres et en avoir délibéré :

- Retient les entreprises mentionnées ci-dessus pour l'aménagement du lotissement Les Mazières II ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la signature des marchés, à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement desdits travaux.

2) Décision Modificative n° 1 au Budget Principal

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,
Vu le budget primitif adopté par délibération n°2018.04.54 en date du 12 avril 2018,

Considérant le besoin en crédit aux opérations 270 Ecole, 223 Voirie Communale, 322 Gite d'Etape et 150 Bâtiments,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique-. La décision modificative n°1 est approuvée comme suit :

Désignation	BP 2018	DM n°1	BP + DM n°1
INVESTISSEMENT			
Opération 270, Compte 21312 Ecole	3 856 €	+ 30 000 €	33 856 €
Opération 270, Compte 2031 Ecole	10 000 €	-6 000 €	4 000 €
Opération 270, Compte 2111 Ecole	10 000 €	-6 000 €	4 000 €
Opération 314, Compte 2151 Effacement des Réseaux Coglès (trottoirs)	90 000 €	-24 000 €	66 000 €
Opération 223, Compte 2152 Voirie Communale (pour parking cimetièrè)	29 674 €	+ 13 000 €	42 674 €
Opération 320, Compte 2031 Cuisine Centrale	10 000 €	- 7 000 €	3 000 €
Opération 322, Compte 2138 Gite d'étape	0 €	+ 6 500 €	+ 6 500 €
Opération 301, Compte 21571 Matériel Service Technique	24 000 €	- 14 200 €	+ 9 800 €
Opération 150, Compte 2138 Bâtiments (Pour bâtiment exploitation agricole La Vallée Gadillon)	0 €	+ 7 700 €	7 700 €

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 18.05.77 du 31 mai 2018 et rappelle qu'aucune subvention n'était attribuée à l'association : INFO FESTIVAL ET TERRES DE JIM

Monsieur le Maire présente le bilan financier ainsi que la demande de subvention de l'association INFO FESTIVAL,

- Propose qu'une subvention de 250 € soit attribuée à l'association INFO FESTIVAL (montant du forfait reçu par les associations sportives de la commune)

Monsieur le Maire évoque l'évènement « Terres de Jim » qui aura lieu en septembre 2018 à Javené, il précise que la commune de LES PORTES DU COGLAIS compte un certain nombre de jeunes agriculteurs,

- Propose qu'une subvention de 0,50 € par habitant soit attribuée à la manifestation « Terres de Jim »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ces attributions de subventions.

(1 voix contre l'attribution de la subvention « Terres de Jim »)

4) DEVIS REMPLACEMENT FENETRES GITES et ECOLE DE MONTOURS

Commission travaux

Monsieur le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour le remplacement des fenêtres du gîte (4) et de l'école (10 fenêtres et 2 portes) à Montours,

Aux termes de cette consultation, 2 devis ont été sélectionnés par la commission travaux :

- Entreprise MENAGER pour un montant de 5 360 € HT pour les fenêtres du gîte
- Entreprise TALVA/CHESNAY pour un montant de 27 332,39 € HT pour les portes et les fenêtres de l'école publique de Montours

Notre conseiller info énergie a effectué une estimation de la prime CEE TEPCV. Celle-ci peut se résumer ainsi :

Montant total des travaux : 32 692,39 € HT

Montant des travaux éligibles : 26 007,29 €

Montant remboursé à la commune si elle est adhérente : 18 725,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte ces propositions,

Autorise Monsieur le Maire, à signer ces devis et faire la demande de subvention.

5) DEVIS PARKING CIMETIERE

Commission travaux

Monsieur le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour le revêtement du

parking à Coglès,

Aux termes de cette consultation, 1 devis a été sélectionné par la commission travaux :

- Entreprise BOUTELOUP pour un montant de 22 706,60 € HT pour l'aménagement du parking du cimetière de Coglès

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

6) DEVIS COUVERTURE BATIMENT ANNEXE VALLEE GADILLON A COGLES

Commission travaux

Monsieur le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour la couverture du bâtiment annexe de la Vallée Gadillon à Coglès,

Aux termes de cette consultation, 1 devis a été sélectionné par la commission travaux :

- Entreprise JAMAULT DELAROCHE pour un montant de 6 318,90 € HT pour cette couverture de bâtiment

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

7) RECRUTEMENT DGS

Bureau municipal : Maires et 1ers adjoints

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré le service Conseil en Recrutement du CDG35 pour le recrutement du Directeur Général des Services. A l'issue de cette rencontre, il est apparu que la collectivité est dans l'obligation de créer un emploi de catégorie A et un emploi fonctionnel.

Monsieur le Maire propose la délibération ci-dessous :

Création d'un poste permanent statutaire ou non titulaire

→ Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

→ Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du CT(P) (*uniquement lors d'une suppression d'emploi préalable ou d'une réorganisation*)

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 18.01.09 du 25 janvier 2018,

Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération n° 18.04.54 du 12 avril 2018

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 17.03.88 du 30 mars 2017

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents compte tenu de la taille de la commune.

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'attaché territorial (DGS) et un emploi fonctionnel de DGS à temps complet pour l'exercice des fonctions de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} septembre 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

Enfin le régime indemnitaire instauré par délibération du 31 mars 2018 est applicable.

→ Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au moment du recrutement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Monsieur le Maire propose la mission de conseil en recrutement du CDG35 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette proposition.

(1 voix : contre)

8) ECHANGE RUE DU CHEMIN VERT A COGLES

Monsieur le Maire de Coglès

(cf plan joint)

Monsieur le Maire expose,

- que la commune est propriétaire des parcelles 148, 53,110,52 section AB à coglès
- - que M. et Mme MONTEBAULT/DEBROISE sont propriétaires des parcelles 143 et 264 section AB à Coglès,
- Monsieur le Maire dit que les parcelles 264 et 148 peuvent être estimées chacune à 2000 €
- Monsieur le Maire explique que la commune pourrait être intéressée par la parcelle 264 jouxtant les lots communaux, dans un souci d'unité foncière,
- Monsieur le Maire explique que M. et Mme MONTEBAULT/DEBROISE pourraient être intéressés par la parcelle 148 leur permettant la valorisation de leur maison (sise sur la parcelle 143)
- Monsieur le Maire propose qu'un échange **pur et simple** (sans soulte) soit effectué entre les 2 propriétaires, pour les parcelles suivantes :
 - o Echange de la parcelle 264 section AB contre la parcelle 148 section AB
- Monsieur le Maire propose que les frais notariés soient partagés à parts égales entre les parties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ces propositions.

9) BONS RALLYE VIRTUEL

Commission communication

Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'un rallye virtuel, cet été, sur la Commune, afin de promouvoir le nouveau site internet.

Monsieur le Maire propose que des cadeaux soient attribués aux 7 premiers gagnants,

Il propose :

Deux prix de 25 € à la Boulangerie de Montours

Un prix de 25 € au salon de coiffure de Montours

Un prix de 25 € à la poterie de Montours

Trois prix de 25 € à la billetterie du Centre Culturel du Coglais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte ces propositions.

10) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que conformément à la délibération 17.01.42 du 26 janvier 2017 sur les recrutements temporaires, il est autorisé à recourir à des recrutements temporaires en contrat à durée déterminée, notamment pour un accroissement temporaire d'activités.

Monsieur le Maire informe qu'il recrutera un agent pour surcroît d'activité pour la distribution du « 4 pages » qui ne peut être distribué par le contrat « municipost » dans les conditions demandées par la

collectivité.

INFORMATIONS DIVERSES

3 août 2018 : concert hommage à Jean Langlais à l'église de Coglès

14 septembre 2018 : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réserver la date pour l' « anniversaire de la commune nouvelle »

6 septembre 2018 : réunion de conseil municipal

18 octobre 2018 : réunion de conseil municipal